ART. 14 QUINQUIES N° 1183

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1183

présenté par M. Moreau

ARTICLE 14 QUINQUIES

I. – À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« des produits de ».

II – En conséquence, après la deuxième occurrence du mot :

« mots »,

rédiger ainsi la fin du même alinéa :

« : « met en œuvre une stratégie nationale de déploiement » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec l'article dans lequel ces dispositions s'insèrent.